



Procès - Verbal de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025

Présidence : Bruno RACZKIEWICZ

Secrétaire de séance : Amélie PARSY

Nombre d'élus en exercice :19

Votants :19

Quorum : 10

Présents : M. Bruno RACZKIEWICZ, M. Karl JOURNET, Mme Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET, Mme Isabelle HEGO-GAUTIER, M. Jean-Yves THIERY, Mme Chantal DAVID, M. Alain BONNAFOUS, M. Johan DUFOUR, M. Marius HARVENT, Mme Henriette FLAMENT, Mme Anaïs OVERSAQUE, Mme Marie-Claire BAILLEUX, M. Alexandre VUYLSTEKER, Mme Pierrina COLIN

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Lucile HADJI (pouvoir à M. Jean-Yves THIERY), Mme Carine ELIEN (pouvoir à M. Johan DUFOUR) M. Mathieu BECART (pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ), M. Jean-Philippe CARTIGNY (pouvoir donné à Mme Isabelle HEGO-GAUTIER)

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédente.

Finances :

1.1 Approbation du compte financier unique 2024,

1.2 Affectation du résultat 2024,

1.3 Vote du taux taxes pour l'année 2025,

1.4 Etat annuel des indemnités perçues par les élus pour 2024,

1.5 Vote du Budget Primitif 2025,

1.6 Subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale,

1.7 Acompte sur la subvention annuelle versée à certaines associations,

Questions diverses

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération 2.1 relative à la médiation numérique de la CAPH

L'assemblée accepte à l'unanimité

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du précédent Conseil Municipal du 06 mars 2025

Mme Bailleux reproche que le nom d'un ancien adjoint a été mis dans le compte-rendu et que 4 pages ont été ajoutées.

M. le Maire : Vous nous avez fait le reproche mainte et maintes fois de ne pas retranscrire l'intégralité des choses qui sont évoquées. Vous aviez fait au précédent Conseil municipal le même reproche en disant que les questions posées aux adjoints et élus étaient éludées tout simplement parce que j'avais levé la séance. De fait, tout ce qui avait dit après la séance ne devait pas figurer dans le compte-rendu.

Au dernier Conseil municipal, ont été évoquées certaines situations et certaines personnes, j'ai réécouté l'enregistrement. En revanche, je ne vois pas l'intérêt d'en parler puisque le nom a été retiré du compte-rendu, et cela, malgré le fait que le nom ait été cité en Conseil municipal. On ne va pas fabuler sur des choses qui n'ont pas été notées.

Par contre les choses que vous n'avez pas notées ou réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire rien, là, il y avait des choses à noter, donc j'ai demandé qu'elles apparaissent dans le compte-rendu.

Le Conseil Municipal adopte le PV du Conseil Municipal du 15.12.2024.

Vote : 18 Pour et 1 Contre (M.C Bailleux)

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la délibération 2.1 relative à la médiation numérique de la CAPH

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Discours préliminaire de M. le Maire :

Mesdames et Messieurs, chers Haulchinois

Avant d'entamer notre ordre du jour, il me paraît essentiel de revenir sur un sujet qui a été au cœur de notre action tout au long de ces cinq dernières années : la gestion financière de notre commune.

Lorsque nous avons pris nos fonctions, nous avons hérité d'une situation financière dégradée, qui limitait notre capacité à investir et fragilisait l'équilibre budgétaire de notre collectivité. Face à ce constat, nous avons fait le choix d'une gestion ambitieuse mais rigoureuse, avec un objectif clair : redresser nos finances tout en maintenant un haut niveau de services et d'investissements pour nos concitoyens.

Grâce à cette politique responsable et maîtrisée, nous avons progressivement assaini nos comptes, dégagé des excédents financiers et réussi à investir sans recourir à l'emprunt. Nous avons prouvé qu'il était possible de concilier rigueur budgétaire et développement de notre commune, sans compromettre son avenir.

Aujourd'hui, cette gestion exemplaire nous permet d'aller encore plus loin dans notre engagement pour nos administrés. Conscients des difficultés économiques et de la nécessité de préserver le

pouvoir d'achat de chacun, je vous proposerai, tout à l'heure, de baisser les impôts locaux. Cette mesure concrète serait une juste récompense des efforts menés ces dernières années et un signal fort de notre volonté de rendre aux Haulchinois le fruit d'une gestion saine et équilibrée.

Cette baisse fiscale, rendue possible par notre bonne gestion, n'affectera pas notre capacité à investir ni la qualité des services publics que nous proposons. Au contraire, elle marque l'aboutissement de notre démarche : un commun bien géré, investissant pour l'avenir tout en protégeant ses habitants.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe municipale qui a œuvré, avec détermination et engagement, pour atteindre ces résultats, sans oublier tous les services de notre commune, en particulier Florence et Nicolas pour leur technicité, leur investissement et leur professionnalisme !

Nous devons poursuivre sur cette voie, avec la même rigueur et la même ambition pour garantir à notre commune un avenir toujours plus serein.

M.Mathieu Becart arrivé à 19h09

Mme Karine Elie arrivée à 19h13

Finances

1.1 Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi de Finances 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Considérant que la mise en place du CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en causes leurs prérogatives respectives.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le CFU vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 01^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de fonctionnement et d'investissement.

De ce document comptable, se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL CFU 2024	
Total recettes de fonctionnement	2 712 004,49
Total dépenses de fonctionnement	2 232 193,89
Solde	479 810,60
R002 Résultat de fonctionnement reporté N-1	709 268,57
Excédent cumulé exercice N	1 189 079,17
Total recettes d'investissement	204 193,79
Total dépenses d'investissement	569 405,38
Solde	-365 211,59
Affectation au 1068	531 751,21

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote)

- Approuve le Compte Financier unique 2024 de la Commune d'Haulchin
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour 18 - Contre 0 – Abstention 0

M. Charlet insiste sur le fait que pour chaque dépense, nous faisons une recherche de subvention.

Mme Bailleux félicite l'équipe et se dit choquée des propos de M. le Maire sur la situation dégradée en 2020. Elle souligne que des efforts étaient faits. Elle n'est pas d'accord avec les chiffres annoncés par Isabelle Hégo-Gautier. Cette dernière précise que le résultat comptable net annoncé. Celui-ci ne tient pas compte du report N-1, contrairement aux chiffres avancés par Mme Bailleux.

M. le Maire rappelle qu'il faut avoir 2 mois de trésorerie d'avance pour au moins payer les charges salariales et en 2020 M. le Sous-Préfet nous a demandé de prendre des mesures car notre capacité d'autofinancement était négative.

Mme Lucile Hadji arrivée à 19h37

Finances 1.2 Affectation du résultat 2024
--

Le Compte Financier Unique de la Commune étant voté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et voter sur l'affectation des résultats émanant du dit compte.

Montant des recettes de fonctionnement 2024 :	2 712 004,49€
Montant des dépenses de fonctionnement 2024 :	2 232 193,89€
Solde ;	+ 479 810,60€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 :	709 268,57€
Résultat cumulé	+ 1 189 079,17€
Montant des recettes d'investissement 2024 :	204 193,79€
Montant des dépenses d'investissement 2024 :	569 405,38€
Solde :	-365 211,59€

Proposition de reprendre au budget primitif 2025, les excédents de résultats globalisés, selon la répartition suivante :

Proposition de reprendre au budget primitif 2025, les excédents de résultats globalisés, selon la répartition suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT	BP 2025
Résultat cumulé en fonctionnement	+ 1 189 079,17€
Résultat cumulé en investissement	-365 211,59€
Affectation au 1068 en section d'investissement	+ 365 211,59€
Reprise au R002 en fonctionnement	+ 823 867,58€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'affectation du résultat,

Pour 19 - Contre 0 – Abstention 0

Finances :

1.3 Vote du taux des taxes pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose une baisse des taux :

- 1,06 pour la Taxe Foncière Bâtie
- 2.63 pour la Taxe Foncière Non Bâties
- 0.62 pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les taux 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2025 :

taxe foncière «bâti» :	37,73 %
taxe foncière «non bâti»:	93,37 %
taxe d'habitation résidence secondaire :	21,88. %

Pour 19 - Contre 0 – Abstention 0

Finances :

1.4 Etat annuel des indemnités perçues par les élus pour 2024

En application de l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui-même issu des articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique, les communes sont tenues d'établir annuellement un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant le vote du budget.

Le présent état annuel retrace l'ensemble des indemnités versées aux élus au titre de l'année civile 2024 :

Maire :

Bruno RACZKIEWICZ :

Mairie :	24 169.92 € Brut
CAPH :	6 412 ,44 € Brut
SIMOUV :	9 224, 04 € Brut
Total	39 806,40 € Brut

Adjoints :

Karl JOURNET :	6 905.64 € Brut
Amélie PARSY	6 905.64 € Brut
Vincent CHARLET :	6 905.64 € Brut
Isabelle HEGO GAUTIER :	6 905.64 € Brut
Jean Yves THIERY :	6 905.64 € Brut

Conseillers Délégués :

Mathieu BECART :	1923.72 € Brut
Alain BONNAFOUS :	1923.72 € Brut
Chantal DAVID :	1923.72 € Brut
Johan DUFOUR :	1923.72 € Brut
Marius HARVENT :	1923.72 € Brut
Henriette FLAMENT :	1923.72 € Brut
Lucille HADJI Lucille :	1923.72 € Brut

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cet état :

Finances :

1.5 Vote du budget primitif 2025 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
Vu le Compte Financier Unique 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal ce jour,
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Isabelle HEGO GAUTIER, Adjointe en charge des Finances,

Sur le budget principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, le budget primitif 2025, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 3 240 867,58 €

DEPENSES : 3 240 867,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 1 968 211,59 €

DEPENSES : 1 968 211,59 €

Pour 19 - Contre 0 – Abstention 0

Finances

1.6 Subvention 2025 au C.C.A.S.

Le budget du C.C.A.S. doit, comme chaque année, être équilibré par une subvention du budget général de la Commune pour poursuivre ses missions dans les domaines de l'action sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention pour l'exercice 2025 de 35 000 € au C.C.A.S, versée en trois fois :
- La première partie dès que la délibération sera rendue exécutoire
- La deuxième et la troisième dès que besoin.

Pour 19 - Contre 0 – Abstention 0

Finances

1.7 Subventions annuelles versées à certaines associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025.

Des élus ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres

-HBCM : unanimité (ne prennent pas part au vote : M. Bécart, Mme Colin, M. Vuylsteker)

-USH : unanimité

-Gymnastique : unanimité

-Goshindo : unanimité

-Vigilante ; unanimité (ne prend pas part au vote : M. Thiery)

-Pétanque : unanimité

-Enfants de la gare : unanimité (ne prennent pas part au vote : M. Harvent, M. Raczkiewicz, Mr Bonnafous, M. Journet, M. Bécart et Mme Flament)

-République (Mme Bailleux vote contre, M. Charlet, Mme Hégo-Gautier et Mr Cartigny s'abstiennent)

-Comité fêtes de quartier : unanimité

-FNACA : unanimité

-Secours populaire : unanimité

Jumelage : unanimité (ne prennent pas part au vote : M. Bonnafous, Mme Bailleux, M. Harvent, Mme David, Mme Hégo-Gautier, M. Raczkiewicz)

-Envol : unanimité

-Amis de Cacoule : unanimité (ne prennent pas part au vote : Mme David, Mme Flament, M. Thiery)

-Jardiniers unanimité (ne prennent pas part au vote : Mme Hego-Gautier, M. Thiery, Mme David, M. Harvent, Mme Bailleux, M. Cartigny, M. Bonnafous et Mme Colin)

-Ecole élémentaire : unanimité

-Ecole maternelle : unanimité

-Bout d'choux : unanimité (ne prend pas part au vote Mme Colin)

-Haulchin dance : unanimité (ne prend pas part au vote : M. Journet)

-ARM : unanimité : (ne prennent pas part au vote : M. Charlet et Mme Parsy)

Associations Extérieures

-Amicale des Donneurs de Sang : unanimité

-CAPER (Amiante) : unanimité

-Amicale des Sapeurs-Pompiers de Douchy-les-Mines : unanimité

-Direction Départementale de l'Education Nationale : unanimité

- Amicale des Anciens Elèves et Amis du Lycée Alfred Kastler : unanimité (ne prend pas part au vote M. Raczkiewicz)

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTERIEURES

N°	INTITULE	PROPOSITIONS	OBSERVATIONS / COMPLEMENT	P	C	A	/
1	HBCM (Basket)	5 000		16			3
2	USH (Football)	5 200		19			
3	Gymnastique Féminine	900		19			
4	Goshin Do	600		19			
5	La Vigilante (Colombophiles)	2 400		18			1
6	Harley Davidson Les Frontières	0	Pas de besoin				
7	La Pétanque Haulchinoise	1 500		19			
8	Amicale du Personnel	0	Dossier non rendu				
9	Amicale Laïque	0	Dossier non rendu				
10	Les Enfants de la Gare	1 100		12			7
11	Amicale de la République	500		15	1	3	
12	Comité des Fêtes de Quartier	200		19			
13	FNACA	500		19			
14	Secours Populaire Français	2 600		19			
15	Comité de Jumelage	1 000		13			6
16	L'Envol	500		19			
17	Les Amis de Cacoule	500		16			3
18	Jardiniers de Saint Fiacre	500		11			8
19	Histoire Locale	0	Dossier non rendu				
20	Club du Temps de Vivre	0	Dossier non rendu				
21	Elèves, Parents, Amis de l'École Joliot-Curie	1 965		19			
22	Coopérative Scolaire Maternelle	1 110		19			
23	Les Bouts d'Chou	1 000		18			1
24	Haulchin Dance	400		18			1
25	Association Répétition Musicale Haulchin	1 000		17			2
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES						
26	Amicale des Donneurs de Sang	150		19			
27	CAPER (Amiante)	300		19			
28	Amicale des Sapeurs Pompiers de Douchy-les-Mines	100		19			
29	Direction Départementale de l'Education Nationale	100		19			
30	Amicale des Anciens Elèves et Amis du Lycée Alfred Kastler	150		18			1
	TOTAL SUBVENTIONS	29 275					
	INSCRIT AU COMPTE SUBVENTIONS	35 000					
	DISPONIBLE POUR SUBVENTIONS	5 725					

P=Pour C=Contre A=Abstention / = Ne prend pas part au vote

Mme Bailleux souligne que certaines associations sont pénalisées, vont ailleurs et ont leur subventions divisées par deux.

M. Harvent rappelle que son association était pénalisée lors du précédent mandat..

Mr Bonnafous demande ce qu'il en est du collectif associatif car il a reçu une carte bancaire qu'il va ramener à la banque. M. le Maire et M. Thiery vont se renseigner

Mme Bailleux souligne que la seule chose demandée par l'association d'histoire locale est un local.

M Le Maire :: un local aménagé et fermé a été récemment mis à disposition de l'association

2.1 Intercommunalité : Médiation numérique CAPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°1 : « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire ».

Vu la délibération n°D25049B adoptée en Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut le 24 février 2025 portant sur la « Médiation numérique : mutualisation d'ingénierie auprès des communes »,

Le numérique transforme profondément nos modes de vie et de communication, rapprochant les individus et renforçant leur capacité d'action. Il réinvente la démocratie et la citoyenneté, et peut favoriser une nouvelle forme de vivre ensemble. Cependant, cette transformation met en lumière la fracture numérique, qui est générationnelle, sociale et territoriale.

La Porte du Hainaut considère le numérique comme essentiel pour l'avenir et souhaite l'intégrer pleinement dans ses politiques publiques pour favoriser des innovations bénéfiques pour le territoire et ses habitants. Il est donc crucial de réduire les inégalités numériques et de garantir un accès équitable aux technologies pour tous.

Pour cela, les communes ont besoin de ressources humaines spécialisées pour se développer autour des enjeux et des usages numériques, ainsi que de la formation et de l'accompagnement sur les outils et enjeux. La maîtrise des outils est la clé pour entamer une transition numérique.

- De plus, afin de répondre plus particulièrement aux besoins exprimés, par les communes dans le cadre du schéma de mutualisation, d'avoir un soutien en ingénierie auprès de leurs habitants et agents de collectivités, La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a recruté deux agents (médiateurs numériques) à temps plein, pour assurer les missions suivantes :

- ✓ Sensibiliser, communiquer et faire comprendre les enjeux du numérique pour une meilleure maîtrise des projets à développer,
- ✓ Moderniser les pratiques administratives des communes rurales,
- ✓ Développer le travail collaboratif au travers de techniques d'animation permettant de favoriser l'intelligence collective et la co-construction,
- ✓ Promouvoir un usage responsable, éthique et souverain du numérique,
- ✓ Favoriser le développement global du territoire de La Porte du Hainaut.

Les deux activités principales :

- Accompagner les différents publics vers l'autonomie, dans les usages des technologies et médias numériques,
- Apporter une aide concrète et proactive aux communes rurales, en les accompagnants à la fois dans la réalisation de leurs projets numériques et dans la résolution de leurs problématiques quotidiennes liées à l'informatique et aux technologies numériques.

Enfin, cet appui en ingénierie consiste à mettre en place des actions de médiation numérique à destination des citoyens afin de favoriser leur autonomie avec les pratiques, les technologies, les usages et les services numérique et pour objectif d'acculturer les habitants et les agents communaux et viser leur autonomie.

Cette action concourt à la réalisation de l'engagement n°1 du Projet de Territoire à savoir « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire ».

Les modalités sont détaillées dans une convention de prestation de service avec les communes intéressées dont le projet est joint en annexe.

Ce projet est co-financé dans le cadre des fonds européens 2024-2026 à hauteur de 60%.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les modalités de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques présentées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions de prestation de service avec La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider les modalités de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques présentées ci-dessus.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions de prestation de service avec La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière*

Pour 19 - Contre 0 – Abstention 0

Questions orales et tour de table des Élus

M. le Maire annonce que les fouilles ont commencées depuis le 31 mars et remercie ceux qui ont permis d'arriver à ce résultat.

Le Conseil municipal de Wavrechain-Sous-Denain a accepté le projet de police pluri communale. Nous pourrions recruter le futur policier.

M. Bécart : Dimanche 13 avril nous avons besoin de signaleurs pour le Paris Roubaix.

M. Charlet : Les travaux de VMC à l'église sont terminés. On attend le rapport pour allumer le 2ème chauffage.

Mme Parsy : Samedi 5 avril aura lieu la marche de Pâques pour les enfants de plus de 2 ans. Il reste de la place pour le voyage à Berck samedi 12 avril.

M. Journet : Une réunion d'information concernant VACAF se tiendra vendredi 4 avril à 17h Samedi 5 avril soirée costumée organisée par le secours populaire

Mme Bailleux : Peut-on éteindre les lumières de la machine à pain et paye-t-on toujours ?

M. Charlet : Nous ne payons plus, pour la location, La société est en liquidation, cela ne nous appartient pas et nous n'avons pas le droit d'y toucher.

Mme Bailleux : Pourquoi la commission culture n'apparaît pas sur le site internet ?

Mme Hego Gautier : Ce n'est qu'une omission car la commission culture a été créée. Elle sera ajoutée

Mme Bailleux : Il n'y a pas de communication pour la bourse au permis

Mme Parsy : Une réunion d'information a eu lieu et les dossiers sont disponibles à l'accueil

Mme Bailleux : Il n'y a pas d'avancée au niveau des arobases. Peut-être à cause de la cyber-base ?

M. le Maire : Cela n'a aucun rapport, nous y travaillons. Les communes qui atteignent le niveau de 5 @ bénéficient d'équipement dont nous ne disposons pas.

Mme Bailleux : Que devient le bois coupé par les agents ?

M. Charlet : Il est proposé aux agents de le prendre.

Mme Bailleux : Un organigramme a été demandé notamment pour aider les nouveaux arrivants à trouver leurs interlocuteurs.

Réponse DGS : l'organigramme organisationnel en ligne sur le site de la ville (rubrique services municipaux). Dans le cadre de de la protection des données personnel nous ne mettrons pas d'organigramme nominatif.

M. le Maire : il suffit de demander à l'accueil pour avoir les renseignements

M. Harvent : Il y aura la brocante le 11 mai à la gare

Mme David : La brocante du centre aura-t-elle lieu ?

M. le Maire : Réponse : Nous allons nous renseigner

Fin de séance 20h33

Secrétaire de Séance
Amélie PARSY



Le Maire d'Haulchin
Bruno RACZKIEWICZ

